



Hervé Berville
Député des Côtes-d'Armor

Communiqué de presse

Pour la préservation du calvaire de Plorec

4 février 2021

Le 18 novembre 2020, le tribunal administratif de Rennes a condamné le Département des Côtes-d'Armor à démonter le calvaire de Plorec-sur-Arguenon, situé sur une parcelle lui appartenant, avant le 5 février de cette année. L'incompréhension qu'a suscité cette décision est légitime et je la partage.

J'avais eu le plaisir de participer à l'inauguration de l'édifice rénové en 2018 par l'Association pour la Conservation du Patrimoine de Plorec-sur-Arguenon. Les bénévoles ont fourni un travail exceptionnel pour restaurer la croix datant de 1946 et embellir l'entrée de la commune et ce dans le respect des règles. Il est ainsi inconcevable que le calvaire puisse être voué à disparaître.

Le 25 janvier dernier, j'ai écrit au Président du Conseil départemental afin de m'assurer que le Département œuvre à sa préservation. La revente de la parcelle à l'association pour la sortir du domaine public apparaît être la meilleure solution et il est indispensable qu'elle soit concrètement mise en place le plus rapidement possible.

Hervé Berville

herve.berville@assemblee-nationale.fr
herveberville.fr
[@herveBerville](https://twitter.com/herveBerville)

Collaboratrice parlementaire :
Caroline Bœuf - 06.85.20.35.93